

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 28 novembre 2023**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 28 novembre 2023 à 19 h et à laquelle étaient présents les conseillers; Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Madame Nathalie Dubé, directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 19 h 30

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Nathalie Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption de la version 6 de la programmation des travaux TECQ 2019-2024
- 4) Embauche de madame Nancy Chassé pour le poste de directrice des opérations partagée avec Saint-Pacôme
- 5) Levée de l'assemblée

23-11-24

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption de la version 6 de la programmation des travaux TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

23-11-25

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 28 novembre 2023**

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

QUE la municipalité atteste par la présente que la programmation de travaux version n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

4) Embauche de madame Nancy Chassé pour le poste de directrice des opérations partagée avec Saint-Pacôme

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pacôme et de Rivière Ouelle ont convenu d'un commun accord de partager le poste de directrice des opérations dans le cadre du programme FRR volet 4 du MAMH ;

ATTENDU QUE madame Nancy Chassé accepte d'occuper le poste de directrice des opérations partagée pour les municipalités de Saint-Pacôme et de Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec cette recommandation ;

23-11-26

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Nancy Chassé au poste de directrice des opérations partagée à 35 h par semaine.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisé à signer le nouveau contrat de travail de madame Chassé.

QUE madame Nancy Chassé entre en poste le 4 décembre 2023.

ADOPTÉ

22) Période de questions

23) Prochaine séance de travail : 8 décembre 2023 à 19 h 00

24) Prochaine séance du conseil : 19 décembre 2023 à 20h

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 28 novembre 2023**

25) Levée de la séance

23-11-27

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19 h 48

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nathalie Dubé
Directrice générale, greffière-trésorière